

[Text]

L'honorable Mme Bégin: Nous le percevons pour nous-mêmes et nous le passons aux divers ministères de Santé des provinces.

Le sénateur Tremblay: Alors l'option est effectuée pour tout le monde. La différence fondamentale est dans la perception. Le Québec perçoit ses impôts, son 9 p. 100 lui-même. Pour les autres provinces, c'est le fédéral qui le perçoit à leur place en vertu des accords de perception. Cela fait partie de l'arrangement fiscal.

L'honorable Mme Bégin: C'est bien ça.

Le sénateur Tremblay: Cela clarifie la situation en ce qui concerne ce point.

L'honorable Mme Bégin: J'aimerais ajouter en capsule, si je peux m'exprimer ainsi pour les autres membres du comité, que ce projet de loi C-3 ne touche en rien le mode auquel les 11 joueurs sont venus à s'entendre à travers le financement des programmes établis.

The Chairman: As I understand it, we have a Hospital Insurance and Diagnostic Services Act and a Medical Care Act which have been in effect now for 15 and 25 years. We are now coming out with a Canada Health Act which incorporates both of those acts with penalties for extra billing and penalties for user fees. Is that the only real difference?

Hon. Miss Bégin: I think it is fair to say that; except that a few clarifications were brought in.

The Chairman: Do those form the amendments we have not yet received?

Hon. Miss Bégin: They are in the bill itself as well. The rules of the game have not changed except for the penalties and, of course, a very modest clause concerning feasibility.

The Chairman: Senator Phillips brought up a very interesting topic concerning the Canada Health Act. As lay people, we all think of health as being inclusive. However, we realize in this particular case the Canada Health Act is not all-inclusive—it does not take in analysis, drugs, dental work and home care services.

Are any negotiations taking place between the federal Department of National Health and Welfare and the provincial Ministers of Health, Social Services or Welfare, with the idea in mind of expanding the whole concept of health care in Canada? Is a federal-provincial conference in this regard foreseen down the road in a year or two in order to add extra services that we might share, whether it be under the Canada Health act or the Canada Assistance Plan, and to amalgamate these matters in one act?

Hon. Miss Bégin: Mr. Chairman, I recall at this point that you are from the Atlantic provinces.

The Chairman: That is right.

[Traduction]

Hon. Miss Bégin: We collect it for ourselves and then we pass it along to the various provincial ministries of health.

Senator Tremblay: So the option is chosen by everybody. The fundamental difference lies in the method of collection. Quebec collects its own taxes, its own nine per cent. In the case of the other provinces it's the federal government that collects the money for them under the fiscal agreement.

Hon. Miss Bégin: That's it.

Senator Tremblay: That clears up the situation with respect to that aspect.

Hon. Miss Bégin: I would like to add for the benefit of the other members of the Committee that Bill C-3 does not in any way affect the way in which the 11 players reached an agreement via established programs financing.

Le président: D'après ce que je comprends, nous avons déjà la *Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques* et la *Loi sur les soins médicaux*, qui sont en vigueur depuis 15 ans, dans un cas, et 25 ans, dans l'autre. Nous proposons maintenant une *Loi canadienne sur la santé* qui incorpore ces deux lois et qui prévoit des pénalités pour la surfacturation et les frais modérateurs. Est-ce là la seule véritable différence?

L'honorable Mme Bégin: C'est juste, sauf que la nouvelle loi comprend aussi quelques éclaircissements.

Le président: S'agit-il des amendements que nous n'avons pas encore reçus?

L'honorable Mme Bégin: Ces précisions figurent également dans le projet de loi. Les règles du jeu sont les mêmes, sauf en ce qui concerne les pénalités et, évidemment, la clause très discrète sur la faisabilité.

Le président: Le sénateur Phillips a soulevé une question très intéressante concernant la *Loi canadienne sur la santé*. En tant que profanes, nous croyons tous que la santé englobe tous les domaines. Toutefois, nous nous rendons compte dans ce cas précis que la *Loi canadienne sur la santé* exclut certains services, dont les analyses, les médicaments, les services dentaires et les soins à domicile.

Est-ce que des négociations ont lieu entre le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social et ses homologues provinciaux dans le but d'élargir le concept global de la santé au Canada? Prévoyez-vous tenir une conférence fédérale-provinciale à cet égard d'ici un an ou deux pour ajouter des services supplémentaires que nous pourrions partager, que ce soit en vertu de la *Loi canadienne sur la santé* ou du Régime d'assistance publique du Canada, et pour fusionner ces questions dans une seule et même loi?

L'honorable Mme Bégin: Monsieur le président, je viens de me souvenir que vous êtes originaire des provinces de l'Atlantique.

Le président: C'est exact.